



## Garde alternée désaccord sur les semaines de garde

Par **Lory4243**, le **26/12/2018** à **19:08**

Bonjour,

Mon fils est en garde alternée : semaine impaire chez papa semaine paire chez moi, mais là, comme nous changeons d'année, son papa m'affirme que les semaines changent. Est-ce vrai ou prend'il ses désirs pour des réalités ?

Merci.

Par **morobar**, le **27/12/2018** à **08:22**

Bonjour,

Votre question n'a pas de sens.

N'importe quel calendrier décompte les semaines à compter de la numéro 1 jusqu'à la dernière.

Par contre cette semaine n° 1 ne débute pas forcément le 01/01

Ainsi cette année - 2019 - la semaine n° 1 débute le 31/12/2018

Par **Lory4243**, le **27/12/2018** à **11:26**

Biensur qu'elle a du sens semaine 2 c la semaine de la rentrée en 2019 en 2018 avant les

vacances et la semaine du papa qui était une semaine impaire. Bref vous n'avez pas compris la question

Par **morobar**, le **27/12/2018** à **11:50**

Mais si j'ai compris la question, concernant la numérotation des semaines.  
Si votre question porte sur un autre sujet, il vous suffit de la reformuler clairement.  
En effet:  
" semaine 2 c la semaine de la rentrée en 2019 en 2018"  
ce n'est pas clair.  
Et abstenez vous s'il vous plait d'écrire en langage SMS ou alors questionner votre opérateur mobile.

Par **Lory4243**, le **27/12/2018** à **12:52**

Si vous n'avez pas de réponse à ma question abstenez vous d'y écrire simplement pour critiquer

Par **Lory4243**, le **27/12/2018** à **12:56**

La question est est ce que le papa a le droit de d'imposer d'avoir son fils les semaines paires en 2019 alors qu'en 2018 il l'avait Les semaines impaires si quelqu'un de sérieux peut y répondre merci par avance car j'en ai assez d'un qui chipote donc inutile aux rigolos de faire des manières pour ne pas répondre à la question posée

Par **caromaiwen**, le **27/12/2018** à **13:27**

Bonjour,

que dit le jugement?

Par **Lory4243**, le **27/12/2018** à **13:29**

Le jugement ne précise rien à ce sujet si ce n'est une inversion d'une année à l'autre concernant les vacances de Noël et d'été

Par **caromaiwen**, le **27/12/2018 à 13:45**

Si le jugement ne précise pas l'inversion des semaines vous restez en semaine paire pour la mère et semaine impaire pour le père.  
Cdt

Par **aliren27**, le **27/12/2018 à 13:47**

Bonjour,  
je suis étonnée qu'il n'en parle pas, car avec votre refus de changer les semaines vous aurez toujours l'enfant pour Noël qui est la 52<sup>e</sup> semaine donc, paire et jamais il ne passera ce jour-là avec son papa..... alors si le papa contacte le JAF il est très probable qu'il instaure un roulement dans la garde selon les années afin que la garde soit équitable

cordialement

Par **Lory4243**, le **27/12/2018 à 13:48**

Merci beaucoup pour votre réponse et du coup s'il va le récupérer à l'école Je fais comment ?

Par **Lory4243**, le **27/12/2018 à 13:51**

Aliren dans le jugement il y a notifié l'inversion pour les vacances de Noël et été

Par **morobar**, le **27/12/2018 à 19:29**

Je vais effectivement m'abstenir d'expression, car cela reste toujours incompréhensible.  
Franchement il y avait une absence lors de la distribution.

Par **Lory4243**, le **27/12/2018 à 19:34**

Morobar allez donc évacuer vos frustrations ailleurs vous êtes inutile et puéril en ce qui concerne ma demande bonne continuation

Par **aliren27**, le **27/12/2018 à 19:43**

recopiez nous ce que mentionne exactement le jugement.... Afin d avoir de notre part, une reponse fiable.

A vous lire

Par **Lory4243**, le **25/01/2019** à **22:31**

Biensur qu'elle a du sens semaine 2 c la semaine de la rentrée en 2019 en 2018 avant les vacances ct la semaine du papa qui était une semaine impaire. Bref vous n'avez pas compris la question

Par **aliren27**, le **26/01/2019** à **07:36**

répondez a ma question du 27/12 si vous voulez une réponse !!  
bonne année